

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Nouvelle-victoire-juridique-des-anti-nucleaires>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Nouvelle victoire juridique des anti-nucléaires ! EDF condamné pour une fuite d'acide sulfurique à Chooz**

30 juillet 2014

Nouvelle victoire juridique des anti-nucléaires ! EDF condamné pour une fuite d'acide sulfurique à Chooz

Nouvelle victoire juridique des anti-nucléaires ! EDF est une nouvelle fois condamné pénalement dans une affaire de pollution environnementale. Le 29 décembre 2011, la centrale nucléaire de Chooz a constaté une importante fuite d'acide sulfurique dans l'environnement du circuit de traitement antitartre des tours de refroidissement. A la suite d'une citation directe du Réseau "Sortir du nucléaire", le Tribunal de police de Charleville-Mézières a reconnu EDF coupable de ce déversement incontrôlé de produit chimique dans la Meuse. Le mythe d'une énergie nucléaire propre en prend, encore une fois, un bon coup...

Une importante fuite d'acide sulfurique dans la nature

La centrale nucléaire de Chooz B, qui comprend deux réacteurs parmi les plus récemment construits en France est implantée au bord de la Meuse, dans la pointe nord du département des Ardennes, à 10 km de la Belgique.

Le 29 décembre 2011, au point de rejet en Meuse des eaux pluviales collectées sur le site, EDF a détecté un pH anormalement acide, de l'ordre de 1,5. Selon les prescriptions en vigueur, celui-ci aurait dû être compris entre 6 et 9. En cause : une fuite provenant du circuit de traitement antitartre à l'acide sulfurique des tours de refroidissement.

Le rejet avait vraisemblablement débuté le 6 décembre 2011 lors du redémarrage du réacteur n° 1 et des installations de traitement des tours de refroidissement. Selon les estimations d'EDF, jusqu'à la détection, **entre 250 et 600 litres d'acide sulfurique ont été rejetés par jour dans la Meuse !**

Une pollution de l'environnement due à des négligences et des manquements de la part de l'exploitant

Le 9 janvier 2012, lors d'une inspection destinée à examiner les circonstances et les conséquences de

cette importante fuite, l'Autorité de sûreté nucléaire a constaté de nombreuses négligences dans l'exploitation et la maintenance des équipements : pièces non conformes, tuyauteries rouillées...

EDF ne peut affirmer que ces rejets n'ont « aucun impact sur l'environnement », l'acide sulfurique étant connu pour ses propriétés corrosives. Cette pollution est d'autant plus révoltante que la centrale de Chooz est coutumière du fait. Déjà, en 2005, une députée belge avait dénoncé une hausse soudaine de la radioactivité des eaux captées en aval dans la Meuse [1]. Et il semble qu'aucune précaution particulière n'ait été mise en œuvre pour éviter ces rejets : en avril 2013, une nappe d'hydrocarbure de 50 m² a été rejetée dans la Meuse, suivie en juillet 2013 d'un deuxième rejet d'acide sulfurique [2] !

A la suite d'une citation directe du Réseau "Sortir du nucléaire", le Tribunal de police de Charleville-Mézières a examiné cette affaire le 2 juillet 2014. Les associations Nature et Avenir et France Nature Environnement se sont constituées parties civiles. L'affaire a été mise en délibéré et le jugement a été rendu le 30 juillet. EDF a été reconnu coupable de quatre infractions à la réglementation relative aux installations nucléaires et a été condamné à 2500 euros d'amende par infraction, à 2000 euros de dommages et intérêts pour chaque association, au nombre de trois, et à 2000 euros pour les frais engagés. Le nucléaire n'est pas une énergie propre, et cette affaire vient, une nouvelle fois, le démontrer.

Notes :

[1]
<https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=qrva&Xlanguage=fr&cfm=qrvaXml.cfm?legislat=51&dossierID=51-b089-7-0664-2004200504617.xml>

[2] Le Réseau "Sortir du nucléaire" a également porté plainte pour ces deux dernières affaires :
<https://www.sortirdunucleaire.org/Chooz-fuite-hydrocarbure>
<https://www.sortirdunucleaire.org/Chooz-fuite-acide-2>

Contacts presse pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :

- Laura Hameaux - 06 85 23 05 11
- Marc Saint-Aroman - 05 61 35 11 06

Pour Nature et Avenir :

- Jean-Paul Davesne - 03 24 38 55 59 / 06 83 66 14 50

Chargée de communication :

- 06 64 66 01 23

En savoir plus : <https://www.sortirdunucleaire.org/ChoozB-fuite-acide>